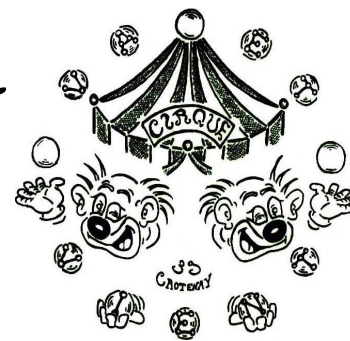


École de Cirque Va et Vient



Vous avez décidé d'inscrire votre enfant à l'école de cirque. Nous vous en remercions.

Quelques rappels d'ordre pratique :

- Votre enfant avant l'inscription définitive peut essayer 2 ou 3 fois.
- Vous devez remettre **avant le 30 septembre un certificat médical** de non contre indication à la pratique des arts du cirque, l'enfant ne pourra pratiquer en l'absence de certificat.
- Vous avez la possibilité de régler en 3 fois (**les chèques nous sont confiés dès l'inscription**) 1 octobre, 15 janvier, 15 avril
- Tenue adaptée au sport et « ballerines ».

Quelques informations :

- Le cirque va et vient est agréé jeunesse éducation populaire depuis 2002.
- Et agréé par la Fédération Française des écoles de cirque depuis 2003.
- Les entraînements se déroulent sous le chapiteau de septembre à novembre et d'avril à juin, entre ses saisons les séances auront lieu dans la salle (les cours seront assurés suivant le calendrier et la première semaine des vacances scolaires (sauf les vacances de Noël ou nous sommes fermé pendant 15 jours) . Un spectacle sera organisé en fin de saison pour présenter le travail des enfants le 22, 23, 24 juin 2018.

Condition pour intégrer le groupe création du samedi de 10h45 à 12h15 :

But de ce groupe : est de présenter un spectacle ou faire de la déambulation lors de divers événements. Les places sont limitées à 10 élèves.

Pour pouvoir intégrer le groupe il faut pouvoir, dans la mesure du possible, venir à 2 entraînements par semaine, un cours disons plus technique et un cours plus création (un cours en semaine plus le cours du samedi matin), quelques répétitions auront lieu le samedi après-midi (surtout juste avant un spectacle), et que les parents soient également impliqués dans le groupe pour pouvoir emmener la petite troupe sur le lieu de l'événement.

Si l'élève est interne dans un lycée et ne peut venir qu'une fois, l'équipe pédagogique peut en discuter avec les parents et l'élève afin de voir la motivation, l'implication de la famille et décider ou non de l'intégration.

• Cotisation

Cours enfant 4-5 ans	155 € + 10€ adhésion à l'association
Cours enfant 6-8 ans et 8 -11 ans	160 € + 10€ adhésion à l'association
Cours ados 1 séance	165 € + 10€ adhésion à l'association
Cours ados 2 séances	190 € + 10€ adhésion à l'association
Adulte accès chapiteau ou salle à raison de 1 séance de 2h/mois	95 € + 10€ adhésion à l'association

• Composition du Conseil d'Administration

Président : BADIN Julien Trésorier : CABASSON Sandrine Secrétaire : JOURMIER Katia
Membre : Christophe CABASSON, Gaël PERNODET, Isabelle LABRE, Fabienne PERNODET,
LUBRAT Christophe, GERARD Jérôme, JOURMIER Léa.